

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

**RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE**

Relative à la révision allégée n°2

Du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal partiel

de la communauté d'agglomération de  
GrandAngoulême

pour l'extension de la zone d'activité économique de la  
Pinotière sur la commune de La Couronne

Enquête publique  
du 2 au 22 mai 2024 inclus

**RAPPORT, AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR**

**Le Commissaire Enquêteur**

# HUCTEAU HERVE

## Sommaire

<b>Première Partie : Rapport .....</b>	<b>3</b>
<b>1-Organisation de l'enquête.....</b>	<b>3</b>
1.1-Désignation du commissaire enquêteur .....	3
1.2-Modalités de l'enquête .....	3
1.3-Publicité de l'enquête .....	4
1.3.1-Publications .....	4
1.3.2-Affichage .....	4
1.4-Dossiers mis à la disposition du public.....	5
<b>2-Déroulement de l'enquête .....</b>	<b>6</b>
2.1 Phase préparatoire et visite des lieux .....	6
2.2 Examen du dossier .....	6
2.3 Déroulement général de l'enquête .....	6
2.4 Clôture de l'enquête.....	6
2.5 Modalités de transfert du dossier et des registres .....	6
<b>3-Objet de l'enquête .....</b>	<b>7</b>
3.1 Cadre réglementaire.....	7
3.2 Description du projet.....	7
<b>4-Observations du public .....</b>	<b>10</b>
4.1 Registre d'enquête et correspondance adressés au commissaire enquêteur .....	10
4.2 Synthèse et analyse des observations .....	10
4.3 Observations du commissaire enquêteur .....	10
<b>ANNEXE 1-Désignation du commissaire enquêteur par le TA .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 2-Arrêté préfectoral d'enquête publique .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 3-Publications journaux.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 4-Attestation affichage.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 5 -Dossier sur site GrandAngoulême .....</b>	<b>40</b>
<b>Deuxième Partie : CONCLUSION ET AVIS MOTIVE .....</b>	<b>41</b>

# Première Partie : Rapport

## 1-Organisation de l'enquête

### 1.1-Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du 12-03-2024 (N°E24000034/86), rendue par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers (**Annexe 1**), j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique et recueillir les observations des personnes pouvant être intéressées le projet la révision allégée n°2 du Plan Local d'urbanisme intercommunal partiel de GrandAngoulême pour l'extension de la zone d'activité économique de la Pinotière sur la commune de La Couronne

Par arrêté du 05-04-24 Monsieur le Président de GrandAngoulême, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'urbanisme intercommunal partiel de GrandAngoulême (**Annexe 2**).

### 1.2-Modalités de l'enquête

Ses principales dispositions sont :

Durée de l'enquête : du 02-05-24 au 22-05-24:

Lieux de consultation du dossier :

**Mairie de la Couronne**

**Service Planification GrandAngoulême**

Permanences tenues par le commissaire enquêteur :

**Judi 02 Mai 2024** de 9H à 12H à la Mairie de La Couronne

**Mercredi 22 mai 2024** de 14H à 17H au Service Planification GrandAngoulême

Possibilité de transmettre les observations par courrier électronique à l'adresse :

- **Enquetepublique.grandangoulême@gmail.com**

## 1.3-Publicité de l'enquête

### 1.3.1-Publications

Elle a fait l'objet des mesures de publicité réglementaires par affichage et parution dans la presse locale (**Annexe 3**) complétées par la mise en ligne de l'avis et du dossier

Charente libre (Web et Papier) : 12-04-24 et 07-05-24

Sud-Ouest du (Web) : 12-04-24 et 07-05-24

### 1.3.2-Affichage

L'avis d'enquête publique a été affiché dans les formes et délais prévus. (**Annexe 4**)

 <b>AFFICHAGES ENQUÊTE PUBLIQUE</b> <b>RÉVISION ALLÉGÉE N°2 du PLUi partiel</b>		
COMMUNES	AFFICHAGE avis_enquête	AFFICHAGE arrêté_enquête
Angoulême	08/04/2024	08/04/2024
Fléac	09/04/2024	09/04/2024
Gond-Pontouvre	08/04/2024	08/04/2024
La Couronne	08/04/2024	08/04/2024
La Couronne_site_Pinotière	09/04/2024	
La Couronne_site_internet	09/04/2024	
Linars	10/04/2024	10/04/2024
L'Isle-d'Espagnac	08/04/2024	08/04/2024
Magnac-sur-Touvre	16/04/2024	16/04/2024
Mornac	16/04/2024	16/04/2024
Nersac	08/04/2024	08/04/2024
Puymoyen	16/04/2024	16/04/2024
Ruelle-sur-Touvre	08/04/2024	08/04/2024
Saint-Michel	16/04/2024	16/04/2024
Saint-Saturnin	16/04/2024	16/04/2024
Saint-Yrieix-sur-Charente	09/04/2024	09/04/2024
Soyaux	08/04/2024	08/04/2024
Touvre	16/04/2024	16/04/2024
GrandAngoulême_affichage_siège	09/04/2024	05/04/2024
GrandAngoulême_site_internet	08/04/2024	08/04/2024

## 1.4-Dossiers mis à la disposition du public

Durant toute cette période, le dossier composé des pièces ci-dessous ont été tenus à la disposition du public à la mairie de La couronne et au Service Planification GrandAngoulême

**Pièce N°1** dite « Rapport de présentation et pièces modifiées »

**Pièce N°2** dite « Avis Des Personnes Publiques Associées (PPA) et réponses de la collectivité »

**Pièce N°3** dite « Pièces administratives »

Les registres d'enquête publique étaient présents à la Mairie de La Couronne et au service Planification GrandAngoulême

Le public a pu, aux heures d'ouverture de la mairie à la Mairie de La Couronne et au service Planification GrandAngoulême consulter l'ensemble de ces documents en toute liberté et commodité.

De plus le dossier était consultable sur le site internet de la Préfecture de Charente Maritime à l'adresse :[www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr)

## **2-Déroulement de l'enquête**

### **2.1 Phase préparatoire et visite des lieux**

Afin d'avoir une connaissance exacte du projet, j'ai rencontré Madame Ruel Léonie (Service Planification GrandAngoulême) et j'ai procédé à une visite des lieux 22 mars 2024.

### **2.2 Examen du dossier**

Les dossiers présentés à l'enquête sont complets et argumentés. Madame Ruel Léonie (Service Planification GrandAngoulême), m'a donné toutes les informations souhaitées.

### **2.3 Déroulement général de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Tous les documents demandés ont été mis à la disposition du commissaire enquêteur et du public.

### **2.4 Clôture de l'enquête**

L'enquête a été close le 22 mai 2024, les registres signés et récupérés par mes soins.

### **2.5 Modalités de transfert du dossier et des registres**

Enfin, le présent rapport, sa conclusion ont été transmis à :

- Monsieur le Président du Grand Angoulême
- Monsieur le Président du Tribunal administratif

Les deux registres d'enquête ont été transmis à Monsieur le Président du Grand Angoulême

En conséquence, je suis en mesure d'attester de la régularité de la procédure et du bon déroulement de l'enquête.

## 3-Objet de l'enquête

### 3.1 Cadre réglementaire

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel sur 16 communes de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a été approuvé le 5 décembre 2019 et modifié en date des 17 décembre 2020, 27 mai 2021, 9 décembre 2021, 19 mai 2022, 7 juillet 2022, 24 janvier 2023 et 16 mars 2023, et a fait l'objet d'une révision allégée et d'une déclaration de projet approuvées en date du 25 mai 2023.

Le code de l'urbanisme prévoit deux procédures distinctes pour faire évoluer un PLU :

- la révision (articles L153-31 à L153-35 du code de l'urbanisme),
- la modification (articles L153-36 à L153-40 du code de l'urbanisme).

La présente procédure s'inscrit dans le cadre de la procédure de révision allégée de l'article L153-34 du code de l'urbanisme : en effet, en application de cet article, la révision allégée d'un PLUi peut être conduite pour réduire une zone agricole pour un motif d'intérêt général d'urbanisme quand ce choix ne porte pas atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables.

Le projet d'aménagement et de développement durables vise à protéger les zones agricoles qui présentent un intérêt agronomique, notamment pour contribuer à une meilleure indépendance alimentaire des habitants de l'agglomération. La superficie des zones agricoles a ainsi augmenté de 59% dans le PLUi partiel par rapport à celle des zones agricoles des PLU et POS précédemment en vigueur sur les 16 communes concernées. Le secteur concerné par la présente procédure ne comporte pas de valeur agronomique. Le projet de révision allégée ne porte donc pas atteinte aux orientations du PADD du PLUi partiel de GrandAngoulême.

La présente révision allégée a été prescrite au conseil communautaire du 28 septembre 2023. Elle a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale qui a conclu à l'absence d'incidence sur l'environnement.

### 3.2 Description du projet

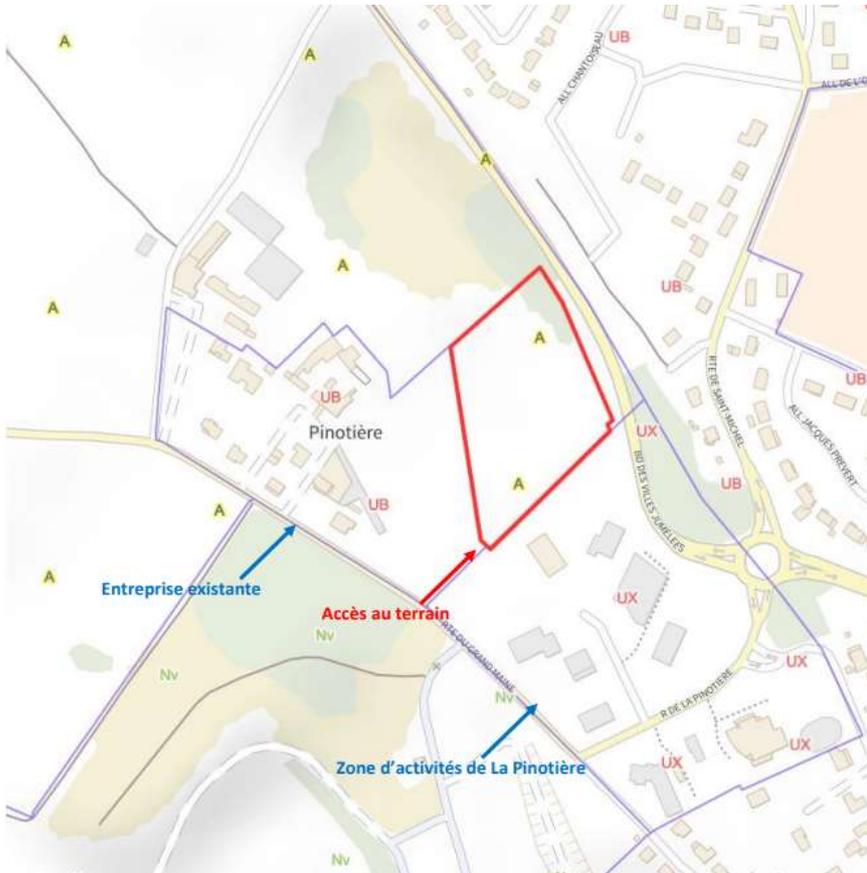
Le projet concerne l'extension de la zone d'activités de La Pinotière avec reclassement d'un terrain d'environ 1,59 hectare, classé dans le PLUi en vigueur **en zone agricole**, au sein de la zone **d'activités UX** de la Pinotière :



*Localisation de la zone d'activités de la Pinotière*



Localisation du site de projet, contigu à la zone d'activités de la Pinotière - Vue aérienne rapprochée



Localisation du site de projet, contigu à la zone d'activités de la Pinotière - Vue rapprochée

### 3.3 Avis des Parties Publiques Intéressées

#### **Avis conforme de la Mrae du 19-12-23**

« Absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Plui) partiel de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême(16) »

## 4-Observations du public

### 4.1 Registre d'enquête et correspondance adressés au commissaire enquêteur

Le registre de la commune de La Couronne a fait l'objet d'**aucune** observation.

Le registre du service Planification de GrandAngoulême a fait l'objet d'**aucune** observation

**Aucune** observation par courrier n'a été reçue

**Aucune** observation par courrier électronique reçue

### 4.2 Synthèse et analyse des observations

Sans objet

### 4.3 Observations du commissaire enquêteur

**Aucune observation**



Guimps, le 29/05/2024

Le Commissaire Enquêteur

Hervé HUCTEAU

# ANNEXE 1-Désignation du commissaire enquêteur par le TA

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

12/03/2024

N° E24000034 /86

Le président du tribunal administratif

### Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 08/03/2024, la lettre par laquelle le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND ANGOULEME demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Le projet de révision allégée n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal partiel de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême pour l'extension de la zone d'activité économique de la Pinotière sur la commune de La Couronne ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** :Monsieur Hervé HUCTEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** :Monsieur Didier LABREGERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** :La présente décision sera notifiée au Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND ANGOULEME, à Monsieur Hervé HUCTEAU et à Monsieur Didier LABREGERE.

Fait à Poitiers, le 12/03/2024.



le président,

signé

Antoine JARRIGE

## ANNEXE 2-Arrêté préfectoral d'enquête publique



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

Direction générale des services – Planification  
urbaine

N° 2024 - A - 013

### ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PARTIEL DE GRANDANGOULEME

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants ;*

*Vu les articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-27 du code de l'environnement,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération résultant de la fusion des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boême Charraud et Vallée de l'Échelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 5 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême, modifié en date des 17 décembre 2020, 27 mai 2021 et 9 décembre 2021, 19 mai 2022, 7 juillet 2022, 24 janvier 2023 et 16 mars 2023, 25 mai 2023 et 15 février 2024,*

*Vu la délibération n°2023.09.165 du conseil communautaire du 28 septembre 2023 prescrivant la révision allégée n°2 du PLUi partiel de GrandAngoulême,*

*Vu la décision n°2023ACNA161 de l'autorité environnementale du 19 décembre 2023 de ne pas soumettre la révision allégée n°2 du PLUi partiel à évaluation environnementale,*

*Vu la délibération n°2024.02.13 du conseil communautaire du 15 février 2024 décidant de suivre l'avis de l'autorité environnementale et d'arrêter le projet de révision allégée n°2,*

*Considérant que, conformément à l'article L123-9 du code de l'environnement, la durée de l'enquête peut être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme, ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale.*

*Vu la décision n°E240000034/86 du 12 mars 2024 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Poitiers désignant les commissaires enquêteurs titulaire et suppléant,*

*Vu les pièces des dossiers soumis à enquête publique,*

Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur la révision allégée n°2 du PLUi partiel de GrandAngoulême, du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.

Cette procédure de révision allégée n°2 du PLUi partiel consiste à permettre l'extension de la zone d'activités économiques de la Pinotière sur la commune de La Couronne sur les parcelles BZ 566p et BT 393p, pour une superficie de 1,59 hectares.

**Article 2** : Monsieur le Président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Hervé HUCTEAU en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGERE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3** : Le siège de l'enquête publique est la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, sise 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULÊME Cedex.

**Article 4** : Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service planification de GrandAngoulême, situé 139 rue de Paris à Angoulême, et en mairie de La Couronne, également lieu de permanence, pendant toute la durée de l'enquête, du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (article épinglé sur la page d'accueil).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairie de La Couronne, ou les adresser durant la période de l'enquête publique unique :

- par écrit, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :  
A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur  
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,  
Enquête publique unique RA2  
25 boulevard Besson Bey  
16023 ANGOULÊME Cedex
- par courriel, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :  
[enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com)

Les contributions écrites transmises par voie postale et les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême. Les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique seront consultables sur le site internet de GrandAngoulême et au service planification de GrandAngoulême.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service planification de GrandAngoulême dès la publication du présent arrêté. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 5** : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra au service planification de GrandAngoulême, situé 139 rue de Paris à Angoulême et en mairie de La Couronne, aux dates et heures suivantes :

- jeudi 02 mai 2024	de 09h00 à 12h00	Mairie de LA COURONNE
- mercredi 22 mai 2024	de 14h00 à 17h00	Service Planification GrandAngoulême 139 rue de Paris 16000 ANGOULÊME

**Article 6** : A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dès réception des registres et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine, le Président de GrandAngoulême et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de GrandAngoulême disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

**Article 7** : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de GrandAngoulême le dossier d'enquête publique, accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal administratif.

Le rapport, conformément aux dispositions des articles L123-15 et R123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au service planification de GrandAngoulême et en mairie de La Couronne, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de GrandAngoulême.

**Article 8** : Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la révision allégée n°2 du PLUi partiel. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

**Article 9** : Un avis du public faisant connaître les modalités de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet de GrandAngoulême.

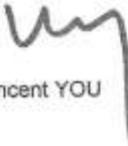
Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, au siège de GrandAngoulême, dans les 16 communes concernées par le PLUi partiel et aux abords du site concerné par la présente procédure.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à enquête publique, avant son ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours des huit premiers jours de celle-ci pour la seconde insertion.

**Article 10** : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême, au 06.35.59.04.84 ou par courriel : [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com).

Angoulême, le - 5 AVR. 2024  
P/Le Président,  
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
le : - 5 AVR. 2024  
Publié ou notifié  
le : - 5 AVR. 2024

  
Vincent YOU

# ANNEXE 3-Publications journaux

Charente libre du 12-04-24

Charente Libre  
Vendredi 12 avril 2024

ANNONCES / 37

## L'agenda des associations

**LA ROCHEFOUCAULD**  
Samedi 13 Avril 20h H 30  
**GRAND LOTO DES POMPIERS**  
1 000 € de bons d'achat  
Café, bière, 1 ticket à boire, 1 Karcher, 5 bombes  
et 400€ de bons d'achat  
Bénévoles bienvenus  
Régistré au 05 45 11 11 11

**CHAMPNIERS**  
Samedi 13 et Dimanche 14 Avril  
**Festi Champ 3 Lotos**  
Vendredi 12 - Samedi 13 & Dimanche 14 Avril  
10 000 € de bons d'achat  
Régistré au 05 45 11 11 11

**FLÉAC**  
Samedi 13 Avril - 20h 30  
Salle des Fêtes  
**LOTO**  
du Comité de Jeunesse  
• Bons d'achats  
• Jambons  
• Paniers garnis...  
TOMBOLA  
RÉSERVATION  
06 12 91 45 40

**LAGORD**  
Samedi 13 Avril 20h H 30  
D'après le DAP ANCIEN  
**Lotos géants**  
11 000 € de lots  
et bons d'achat sur les 2 Lotos  
Régistré au 05 45 11 11 11

**ST-LAURENT-DE-COGNAC**  
Vendredi 12 Avril  
à 20h  
**SUPER LOTO**  
à 20h  
1000 € de bons d'achat  
Régistré au 05 45 11 11 11

**CHÂTEAUNEUF (16200)**  
Samedi 13 Avril 20h H 30  
**LOTO**  
à 20h  
4 200 € de bons d'achat  
Régistré au 05 45 11 11 11

**Découvrez la voiture qui vous correspond**  
SUD OUEST AUTO

**Annonces légales et officielles**  
Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau

## Annonces administratives

**GrandAngoulême**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND-ANGOULEME  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême**

Le Président de GrandAngoulême a l'honneur d'inviter les citoyens à venir exprimer leur avis sur la révision allégée n°2 du PLUi partiel de GrandAngoulême pour permettre l'évolution de la zone d'habitat individuel de la Prairie sur la commune de La Courbe sur les parcelles E2 2024 et E2 2026, pour une superficie de 1,28 hectare, situés à l'extrémité de la Prairie sur la commune de La Courbe, Agglomération de GrandAngoulême.

Le projet de révision allégée n°2 du PLUi partiel n'est pas soumis à évaluation environnementale. Conformément à l'article L102-D du code de l'urbanisme, la durée de l'enquête est de 15 jours pour un projet, plan ou programme, en l'état ou futur état d'habitat individuel résidentiel.

La consultation publique est déroulée du Jeudi 07 mai 2024 à 09h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.

Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Hervé BERTHIAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, la doctrine d'enquête publique sera mise à la disposition du public, sur place et pourra être consultée, au service de l'urbanisme de GrandAngoulême, 130 rue de France 16000 Angoulême et sur le site de La Courbe, Agglomération de GrandAngoulême. Le dossier sera également consultable en ligne sur le site de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr).

GrandAngoulême invite le public à venir exprimer ses observations et propositions dans des registres ouverts à cet effet au service de l'urbanisme de GrandAngoulême, et au service de La Courbe, Agglomération de GrandAngoulême, et au service de La Courbe, Agglomération de GrandAngoulême.

Le dossier sera également consultable en ligne sur le site de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr).

Le Président de GrandAngoulême a l'honneur d'inviter les citoyens à venir exprimer leur avis sur la révision allégée n°2 du PLUi partiel de GrandAngoulême pour permettre l'évolution de la zone d'habitat individuel de la Prairie sur les parcelles E2 2024 et E2 2026, pour une superficie de 1,28 hectare, situés à l'extrémité de la Prairie sur la commune de La Courbe, Agglomération de GrandAngoulême.

Le dossier sera également consultable en ligne sur le site de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr).

**Vos rendez-vous Annonces**

IMMOBILIER mardi et dimanche  
RENCONTRES mercredi et dimanche  
PRÈS DE CHEZ VOUS mardi et mercredi  
EMPLOI mardi et mercredi  
AUTOMOBILE mercredi  
FORMATION samedi

Vous souhaitez publier votre annonce ? \*  
Contactez-nous : [pub@sudouest.fr](mailto:pub@sudouest.fr) | 05 35 31 27 40

Charente Libre | DORDOGNE LIBRE | L'ÉCLAIR | La République des Pyrénées | SUD OUEST

**Sud Ouest légales**

**Publiez votre annonce légale**  
7 jours sur 7 - 24h sur 24

1. Soumettre votre annonce légale  
2. Réviser votre annonce  
3. Télécharger votre annonce

Paiement en ligne sécurisé

Direction des publications - GrandAngoulême

environnementale. L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs. Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Harve HUCTEAU en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGERE en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de La Couronne, également lieu de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (accueil). Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême, et en mairie de La Couronne, ou les adresser : ? par acri, au siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique RA2, 25 bd Besson Bay 16023 ANGOULÊME Cedex ? par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com). Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, aux dates et heures suivantes : Le jeudi 02 mai 2024 de 09h00 à 12h00 Mairie de LA COURONNE Le mercredi 22 mai 2024 de 14h00 à 17h00 Service Planification de GrandAngoulême 139 rue de Paris 16000 ANGOULÊME. Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service Planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique, sur le site internet de GrandAngoulême. À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur le site internet de GrandAngoulême et en mairie de La Couronne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur. Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies des 16 communes concernées par le PLU partiel et sur le site concerné par la présente révision allégée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême au 06.35.59.04.84 ou par courriel : [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com).

INSERTION PRESSE SUD-OUEST WEB

vendredi 12 avril 2024

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLUI PARTIEL

Publié le 12/04/2024 Annonce légale Charente

GRAND ANGOULÊME SERVICE PLANIFICATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRANDANGOULÊME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommuna...

> VOIR CETTE ANNONCE

<http://www.sudouest.fr/annonces-legales/2401581?page=2>

12/04/2024

JEU. LES 4

Publié le 12/04/2024 Annonce légale Charente

GRAND ANGOULÊME SERVICE PLANIFICATION

25 BLD CS12320 BESSON BEY  
16023  
ANGOULÊME CEDEX  
CHARENTE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRANDANGOULÊME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du PLUI partiel de GrandAngoulême pour permettre l'extension de la zone d'activités économiques de la Pinotière sur la commune de La Couronne sur les parcelles BZ 588p et BT 303p, pour une superficie de 1,59 hectare. Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du 19 décembre 2023, la révision allégée n°2 du PLUI partiel n'est pas soumise à évaluation environnementale. Conformément à l'article L123-9 du code de l'environnement la durée de l'enquête peut être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme, ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale. L'enquête publique se déroulera du jeudi 07 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs. Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Hervé HUCTEAU en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGÈRE en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et au maire de La Couronne, également lieu de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (accueil). Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de

L123-9 du code de l'environnement la durée de l'enquête peut être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme, ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale. L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 09h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs. Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Hervé HUCTEAU en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGÈRE en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de La Couronne, également lieu de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (accueil). Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême, et en mairie de La Couronne, ou les adresser : ? par écrit, au siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique RA2, 25 bd Besson Bey 16023 ANGOULÊME Cedex ? par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com) Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, aux dates et heures suivantes : Le jeudi 02 mai 2024 de 09h00 à 12h00 Mairie de LA COURONNE Le mercredi 22 mai 2024 de 14h00 à 17h00 Service Planification de GrandAngoulême 139 rue de Paris 16000 ANGOULÊME Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service Planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique, sur le site internet de GrandAngoulême. À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur le site internet de GrandAngoulême et en mairie de La Couronne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur. Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies des 16 communes concernées par le PLUi partiel et sur le site concerné par la présente révision allégée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême au 06.35.59.04.84 ou par courriel : [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com).

## INSERTION PRESSE SUD-OUEST WEB

**mardi 7 mai 2024**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLUI PARTIEL

🕒 PUBLIÉE LE 07/05/2024    📄 ANNONCE LÉGALE    📍 CHARENTE

#### GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULÊME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Revision allégee n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommuna...

[> VOIR CETTE ANNONCE](#)

🔗 <https://www.sudouest.fr/annonces-legales/24015837page=2>

SUD-OUEST.FR

JEUX LES

🕒 PUBLIÉE LE 07/05/2024    📄 ANNONCE LÉGALE    📍 CHARENTE

#### GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

25 BLD CS12320 BESSON BEY  
16023  
ANGOULEME CEDEX  
CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULÊME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Revision allégee n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême Le President de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la revision allégee n°2 du PLUi partiel de GrandAngoulême pour permettre l'extension de la zone d'activites economiques de la Pinotière sur la commune de La Couronne sur les parcelles BZ 566p et BT 393p, pour une superficie de 1,59 hectare. Suite à l'avis de la Mission Regionale d'Autorite Environnementale (MRAe) du 19 decembre 2023, la revision allégee n°2 du PLUi partiel n'est pas soumise à evaluation environnementale. Conformement à l'article L123-9 du code de l'environnement la duree de l'enquête peut être reduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme, ne faisant pas l'objet d'une evaluation environnementale. L'enquête publique se deroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une duree de 21 jours consecutifs. Le president du Tribunal administratif de Poitiers a designe Monsieur Herve HUCTEAU en qualite de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGERE en qualite de commissaire enquêteur suppleant. Pendant la duree de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de La Couronne, également lieu de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (accueil).

L123-9 du code de l'environnement la durée de l'enquête peut être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme, ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale. L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs. Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Hervé HUCTEAU en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGÈRE en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de La Couronne, également lieu de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (accueil). Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême, et en mairie de La Couronne, ou les adresser : ? par écrit, au siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique RA2, 25 bd Besson Bey 16023 ANGOULÊME Cedex ? par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com) Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, aux dates et heures suivantes : Le jeudi 02 mai 2024 de 09h00 à 12h00 Mairie de LA COURONNE Le mercredi 22 mai 2024 de 14h00 à 17h00 Service Planification de GrandAngoulême 139 rue de Paris 16000 ANGOULÊME Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service Planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique, sur le site internet de GrandAngoulême. À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur le site internet de GrandAngoulême et en mairie de La Couronne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur. Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies des 16 communes concernées par le PLUi partiel et sur le site concerné par la présente révision allégée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême au 06.35.59.04.84 ou par courriel : [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com).

Charente Libre  
Mardi 7 mai 2024

**Commune d'Asnières-sur-Nouère**

**AVIS RECTIFICATIF DU 29 AVRIL 2024**

**Actualisé :** Commune d'Asnières-sur-Nouère, Mairie des Ventes, 1661 Route de Noix - La Chapelle  
16200 Asnières-sur-Nouère - Tél. : 05 45 36 91 74  
Mail : [com@asniers-sur-nouere.fr](mailto:com@asniers-sur-nouere.fr)

**Débat :** Mise à disposition temporaire du domaine public en vue de la réalisation d'un espace public pouvant accueillir des installations électriques.

**Régime des offres :**  
Au plus tôt : 18 mai 2024 à 12 heures au plus tard.  
Au plus tard : 24 mai 2024 à 12 heures au plus tard.  
Pour obtenir cet avis intégré, aller sur <https://www.mairie-asniers.com>

**GrandAngoulême**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULÊME**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême**

Le Président de GrandAngoulême a procédé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le document allégué n°2 du PLUI partiel de GrandAngoulême pour permettre l'examen de la liste d'activités économiques de la Présidence de la Communauté de la Couronne sur les parcelles 92 046 et 97 066, pour une superficie de 1,58 hectares.

Sauf à l'avis de M. Olivier ROUSSEAU, Architecte (SRA) du 19 décembre 2023, la révision alléguée n°2 du PLUI partiel n'est pas soumise à évaluation environnementale. Conformément à l'article L125-4 du code de l'environnement la durée de l'enquête peut être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale.

**L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le président de l'Association amicale de l'habitant a désigné Monsieur Hervé HUETAN en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Sébastien LAGRANGE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'instruction est accessible dans tous les départements du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de La Couronne, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**Le présent avis d'enquête est accessible du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le présent avis d'enquête est accessible au Maire de La Couronne, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de La Couronne, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**Le présent avis d'enquête est accessible du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le présent avis d'enquête est accessible au Maire de La Couronne, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de La Couronne, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**PREFÈTE DE LA CHARENTE**

**PREFECTURE DE LA CHARENTE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de LIGNE au lieu-dit «Fosses d'Endornard» par la SAS APEX 37**

Par arrêté du 23 avril 2024, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 21 jours, soit du 4 juin 2024 à 9h au 4 juillet 2024 à 12 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS APEX 37.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «Fosses d'Endornard» sur le territoire de la commune de LIGNE. La centrale photovoltaïque sera implantée sur le parcelle référencée section 0267 pour une surface totale de 1,11 ha. Elle sera d'une puissance d'environ 0,34 MW et composée de 1024 modules d'une puissance unitaire de 415 Wp. d'un poids de transport maximum de 4,2 tonnes et d'une hauteur de 10,20 m.

La notice d'enquête est la SAS APEX 37 dont le lien est en annexe au présent avis d'enquête. Elle est accessible sur le site internet de la Préfète de la Charente : [www.prefecture.charente.fr](http://www.prefecture.charente.fr) (rubrique «Enquêtes Publiques»). Elle est également accessible au Maire de LIGNE, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de LIGNE, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le présent avis d'enquête est accessible au Maire de LIGNE, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de LIGNE, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**Région Nouvelle-Aquitaine**

**AVIS DE MARCHÉ**

**Travaux de rénovation des douches de l'internat du lycée agricole de l'Isellerie à La Couronne (16) - Lot unique**

**Nom de l'acheteur :** Région Nouvelle-Aquitaine - 14, rue François de Saligny - 33077 Bordeaux Cedex.

**Professionnel acheteur :** [marchés.nra.fr](http://marchés.nra.fr)

**Départ de rattachement :** Nouvelle-Aquitaine

**Identifiant unique de la consultation :** 2024/00070223

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Marché ouvert :** Non

**Durée de marché (en mois) :** 3

**Ordonne d'attribution et conditions de participation :** 17 documents de marché accessibles sur le profil de l'acheteur.

**Modalités de réception des candidatures et des offres :** Par voie électronique sur la plateforme [marchés.nra.fr](http://marchés.nra.fr)

**Date et heures limites de réception des offres :** Le 30 mai 2024 à 12 heures.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Révision alléguée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême**

Le Président de GrandAngoulême a procédé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le document allégué n°2 du PLUI partiel de GrandAngoulême pour permettre l'examen de la liste d'activités économiques de la Présidence de la Communauté de la Couronne sur les parcelles 92 046 et 97 066, pour une superficie de 1,58 hectares.

Sauf à l'avis de M. Olivier ROUSSEAU, Architecte (SRA) du 19 décembre 2023, la révision alléguée n°2 du PLUI partiel n'est pas soumise à évaluation environnementale. Conformément à l'article L125-4 du code de l'environnement la durée de l'enquête peut être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale.

**L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le présent avis d'enquête est accessible au Maire de La Couronne, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de La Couronne, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**Le présent avis d'enquête est accessible du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le présent avis d'enquête est accessible au Maire de La Couronne, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de La Couronne, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

Par arrêté du 23 avril 2024, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 21 jours, soit du 4 juin 2024 à 9h au 4 juillet 2024 à 12 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS APEX 37.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «Fosses d'Endornard» sur le territoire de la commune de LIGNE. La centrale photovoltaïque sera implantée sur le parcelle référencée section 0267 pour une surface totale de 1,11 ha. Elle sera d'une puissance d'environ 0,34 MW et composée de 1024 modules d'une puissance unitaire de 415 Wp. d'un poids de transport maximum de 4,2 tonnes et d'une hauteur de 10,20 m.

La notice d'enquête est la SAS APEX 37 dont le lien est en annexe au présent avis d'enquête. Elle est accessible sur le site internet de la Préfète de la Charente : [www.prefecture.charente.fr](http://www.prefecture.charente.fr) (rubrique «Enquêtes Publiques»). Elle est également accessible au Maire de LIGNE, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de LIGNE, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le présent avis d'enquête est accessible au Maire de LIGNE, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de LIGNE, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**CGO**

**Maître Julien MILAN - Notaire**

**7 avenue Marquise de Valois 16330 MONTIGNAC CHARENTE**

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Sauf avis contraire, le présent avis d'enquête est accessible au Maire de La Couronne, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de La Couronne, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Révision alléguée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême**

Le Président de GrandAngoulême a procédé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le document allégué n°2 du PLUI partiel de GrandAngoulême pour permettre l'examen de la liste d'activités économiques de la Présidence de la Communauté de la Couronne sur les parcelles 92 046 et 97 066, pour une superficie de 1,58 hectares.

Sauf à l'avis de M. Olivier ROUSSEAU, Architecte (SRA) du 19 décembre 2023, la révision alléguée n°2 du PLUI partiel n'est pas soumise à évaluation environnementale. Conformément à l'article L125-4 du code de l'environnement la durée de l'enquête peut être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale.

**L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le présent avis d'enquête est accessible au Maire de La Couronne, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de La Couronne, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

Par arrêté du 23 avril 2024, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 21 jours, soit du 4 juin 2024 à 9h au 4 juillet 2024 à 12 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS APEX 37.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «Fosses d'Endornard» sur le territoire de la commune de LIGNE. La centrale photovoltaïque sera implantée sur le parcelle référencée section 0267 pour une surface totale de 1,11 ha. Elle sera d'une puissance d'environ 0,34 MW et composée de 1024 modules d'une puissance unitaire de 415 Wp. d'un poids de transport maximum de 4,2 tonnes et d'une hauteur de 10,20 m.

La notice d'enquête est la SAS APEX 37 dont le lien est en annexe au présent avis d'enquête. Elle est accessible sur le site internet de la Préfète de la Charente : [www.prefecture.charente.fr](http://www.prefecture.charente.fr) (rubrique «Enquêtes Publiques»). Elle est également accessible au Maire de LIGNE, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de LIGNE, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.**

Le présent avis d'enquête est accessible au Maire de LIGNE, 138 rue de Paris 16000 Angoulême et au Maire de LIGNE, également tous de permanence. Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (section).

**Sud Ouest marchés publics**

**Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur [sud-ouest-marchespublics.com](http://sud-ouest-marchespublics.com)

**Charente Libre**

**Publiez votre annonce légale**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- Visualisez votre avis avant sa parution
- Téléchargez votre attestation de parution

**Paiement en ligne sécurisé**

Un service des procédures du Groupe Sud-Ouest

**Charente Libre**

# INSERTION PRESSE CHARENTE LIBRE WEB

**mardi 7 mai 2024**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLUI PARTIEL

Publiée le 07/05/2024 Annonce légale Charente

### GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULÊME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Revision allgee n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommuna...

[> VOIR CETTE ANNONCE](#)

<https://www.charentelibre.fr/annonces-legales/2401583?page=2>

**Charente Libre**

ACTUALITÉ FRANCE / MONDE SPORT FAITS DIVERS SORTIES CLTV IMMOBILIER CARNET ANNONCES LÉGALES

Publiée le 07/05/2024 Annonce légale Charente

### GRAND ANGOULÊME SERVICE PLANIFICATION

25 BLD CS12320 BESSON BEY

16023

ANGOULEME CEDEX

CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULÊME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Revision allgee n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême Le President de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la revision allgee n°2 du PLUI partiel de GrandAngoulême pour permettre l'extension de la zone d'activités économiques de la Pinotière sur la commune de La Couronne sur les parcelles BZ 566p et BT 393p, pour une superficie de 1,59 hectare. Suite à l'avis de la Mission Regionale d'Autorite Environnementale (MRAe) du 19 decembre 2023, la revision allgee n°2 du PLUI partiel n'est pas soumise à evaluation environnementale. Conformement à l'article L123-9 du code de l'environnement la duree de l'enquête peut être reduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme, ne faisant pas l'objet d'une evaluation environnementale. L'enquête publique se deroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une duree de 21 jours consecutifs. Le president du Tribunal administratif de Poitiers a designe Monsieur Herve HUCTEAU en qualite de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGERE en qualite de commissaire enquêteur suppleant. Pendant la duree de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de La Couronne, egalement lieu de permanence. Le dossier sera egalement consultable sur le site internet de GrandAngoulême :

<https://www.charentelibre.fr/annonces-legales/2401583?page=2>

du Tribunal administratif de Poitiers a designe Monsieur Herve HUCTEAU en qualite de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGERE en qualite de commissaire enquêteur suppléant. Pendant la duree de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de La Couronne, egalement lieu de permanence. Le dossier sera egalement consultable sur le site internet de GrandAngoulême : [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr) (accueil). Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême, et en mairie de La Couronne, ou les adresser : ? par écrit, au siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique RA2, 25 bd Besson Bey 16023 ANGOULÊME Cedex ? par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com) Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, aux dates et heures suivantes : Le jeudi 02 mai 2024 de 09h00 à 12h00 Mairie de LA COURONNE Le mercredi 22 mai 2024 de 14h00 à 17h00 Service Planification de GrandAngoulême 139 rue de Paris 16000 ANGOULÊME Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service Planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique, sur le site internet de GrandAngoulême. A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur le site Internet de GrandAngoulême et en mairie de La Couronne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur. Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies des 16 communes concernées par le PLUI partiel et sur le site concerné par la présente révision allégée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême au 06.35 59 04 84 ou par courriel : [enquetepublique.grandangouleme@gmail.com](mailto:enquetepublique.grandangouleme@gmail.com).

## ANNEXE 4-Attestation affichage



### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LA COURONNE (16400) certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique** portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis, *format A2 fond jaune*, a été affiché :

- sur le panneau extérieur dédié à la mairie de LA COURONNE à partir du 8 avril 2024
- ainsi qu’aux abords du site concerné par la procédure à partir du 9 avril 2024

ainsi que l’arrêté d’ouverture de l’enquête publique affiché à la mairie à partir du 8 avril 2024

et le tout jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LA COURONNE, le 23 mai 2024

*Le Maire – DAURÉ Jean-François*



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Président de la communauté d’agglomération de GrandAngoulême certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique** portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis (*format A2 fond jaune*) a été affiché au siège de GrandAngoulême et au service Planification à compter du 9 avril 2024, jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Angoulême, le **23 MAI 2024**

P/ le Président,  
Le Vice-Président,



Vincent YOU



**COMMUNE D'ANGOULEME**  
**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Xavier BONNEFONT, Maire de la commune d'Angoulême certifie avoir procédé à l'affichage :

De l'avis d'enquête publique portant sur la révision allégée N°2 du plan local d'urbanisme intercommunal partiel de Grand Angoulême relative à l'extension de la zone d'activités de la Pinotère à la Couronne.

Cet avis a été affiché à la mairie d'Angoulême à compter du 08 avril 2024 jusqu'au 22 mai 2024 à 17h.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Angoulême, le 23 mai 2024

**Pour le Maire et par délégation**

**Conseiller municipal Délégué à l'urbanisme et au logement, au patrimoine,  
à la construction et la sécurité des bâtiments,**

  
Gérard MARQUES 



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Gond-Pontouvre certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique** portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de Gond-Pontouvre à compter du 8 avril 2024 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gond-Pontouvre, le 23 mai 2024

Le maire,

Gérard Dezier



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de L’ISLE D’ESPAGNAC certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique** portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de L’ISLE D’ESPAGNAC à compter du 8 avril 2024 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à L’ISLE D’ESPAGNAC, le 23 mai 2024



Le Maire,

  
Michel ISSARD

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LINARS (16)... certifie avoir procédé à l’affichage de :

- l’avis d’enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de ..LINARS (16)..... à compter du 10 avril 2024 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LINARS....., le 23/05/2024.

(NOM / prénom / signature)



Michel Germaineau, maire

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Magnac sur Touvre certifie avoir procédé à l’affichage de :

- l’avis d’enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de Magnac sur Touvre à compter du 9 Mai 2024, et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Magnac / Touvre ..... 23 MAI 2024

(NOM / prénom / signature)





## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **NERSAC** certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique** portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de **NERSAC** à compter du **8 AVRIL 2024** et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **NERSAC**, le **23 MAI 2024**

*Le Maire, Barbara COUTURIER*

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de PUYMOYEN certifie avoir procédé à l’affichage de :

- l’avis d’enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de PUYMOYEN à compter du 15 avril 2024 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PUYMOYEN, le 23 mai 2024

Le Maire,

Gérard BRUNETEAU



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de RUELLE SUR TOUVRE certifie avoir procédé à l’affichage de :

- l’avis d’enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de RUELLE SUR TOUVRE à compter du 8avril 2024 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ruelle sur Touvre , le 23/05/2024

Le Maire,

  
  
Jean-Luc VALANTIN

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **SOYAux** certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique** portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de **SOYAux** à compter du **08/04/2024** et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Soyaux, le 23/05/2024

Le Maire



François NEBOUT



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de SAINT-MICHEL certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique** portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de SAINT-MICHEL à compter du 15 AVRIL 2024 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à SAINT-MICHEL, le 22 Mai 2024,

Le Maire,



Fabienne GODICHAUD

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Saint-Saturnin certifie avoir procédé à l’affichage de :

- l’avis d’enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de Saint-Saturnin, à compter du 16/04/24 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Saturnin, le 23/05/24

(NOM / prénom / signature)

du Maire, Catherine BRIE



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Saint-yrieix certifie avoir procédé à l’affichage de :

- l’avis d’enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de Saint-yrieix à compter du 21/04/2024 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-yrieix, le 23/05/2024

(NOM / prénom / signature)



Patrick ROUX  
Adjoint délégué à l’Aménagement du Territoire  
et aux Projets Structurants

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de TOURNÉE..... certifie avoir procédé à l’affichage de :

- **l’avis d’enquête publique** portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUI) partiel de GrandAngoulême relative à l’extension de la zone d’activités de la Pinotière à La Couronne.

Cet avis a été affiché sur le panneau extérieur dédié à la mairie de TOURNÉE..... à compter du 13.05.2024... et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique, le 22 mai 2024 à 17h00.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à TOURNÉE....., le 23.05.2024

(NOM / prénom / signature)

Le Maire,  
Bigitte BAPTISTE



# ANNEXE 5 -Dossier sur site GrandAngoulême



## Deuxième Partie : CONCLUSION ET AVIS MOTIVE

Par décision du 12-03-2024 (N°E24000034/86), rendue par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers (**Annexe 1**), j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique et recueillir les observations des personnes pouvant être intéressées le projet la révision allégée n°2 du Plan Local d'urbanisme intercommunal partiel de GrandAngoulême

Par arrêté du 05-04-24 Monsieur le Président de GrandAngoulême, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'urbanisme intercommunal partiel de GrandAngoulême (**Annexe 2**).

### Les conclusions motivées du commissaire enquêteur

Les éléments fondant mon avis sur le projet sont les suivants :

#### a) Appréciation de la publicité de l'enquête

La publicité de l'enquête a été assurée de manière continue conformément à la réglementation, ce qui a permis au public d'être informé du projet.

#### b) Appréciation du déroulement de l'enquête et la participation du public

Le déroulement de l'enquête a été marqué par une très faible mobilisation du publique (2 personnes mais sans aucun rapport avec l'enquête)

#### c) Appréciation du dossier mis à l'enquête

Le dossier d'enquête, conforme à la réglementation est complet et lisible pour le public

#### d) Appréciation du projet mis à l'enquête

#### Points forts :

-ouverture à l'urbanisation d'un nouveau périmètre, en extension d'une zone d'activité existante

-terrain sans vocation, valeur ou usage agricole

-terrain dégradé : déblais, remblais et déposes de matériaux inertes

-pas d'incidence défavorable sur les milieux naturels, la trame verte et bleue du SCoT de l'angoumois, ni sur les espaces inscrits dans la zone spéciale de conservation Natura 2000

-absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet (décision MRAe du 19-12-23)

**Points faibles :**

-artificialisation des sols avec réduction d'une zone classée agricole (mais sans valeur ou usage agricole) de 1.59 ha

**Le commissaire-enquêteur, après**

-une étude attentive et approfondie du dossier mis à l'enquête

-une prise en compte des points forts et sensibles relevés et indiqués précédemment

**Emets un avis favorable au projet de de révision allégée n°2 du Plan Local d'urbanisme intercommunal partiel de GrandAngoulême**



Guimps, le 29-05-2024

Le Commissaire enquêteur

Hervé HUCTEAU